



2026 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 3

RÉGION NIAGARA CANAL WELLAND

Interface du personnel avec les navires aux écluses dans le canal Welland

Veuillez noter : Les interfaces de navire avec les avitailleurs pour provisions ou fournitures ne seront pas autorisées aux écluses du Canal Welland. Les interfaces pour provisions ou fournitures seront seulement autorisées au quai 2, 12 sud et 16 (voir l'Avis aux navigateurs N°2 – 2026)

INTERFACES DU PERSONNEL PERMISES

TRANSPORTEURS MARITIMES DOMESTIQUES (AVEC PASSERELLE PORTATIVE)

- Embarquements et débarquements de l'équipage ou de personnel R1 désigné sont permis aux écluses 1, 2, 5 et 7
- Les situations d'urgences seront considérées (ex: techniciens non R1, pour la sécurité de la navigation)

TRANSPORTEURS MARITIMES OCÉANIQUES

- Embarquements et débarquements de personnel R1 désigné sont permis aux écluses 1, 2, 5 et 7
- Les situations d'urgences seront considérées (ex: techniciens non R1, pour la sécurité de la navigation)

ÉCHANGE DE PILOTE

- Échange de pilote à l'écluse 7 au besoin

IMPORTANT : Les navigateurs sont informés que, s'il est nécessaire que du personnel de bord ou du personnel à terre monte dans un navire ou en descende, il doit y avoir au moins un membre d'équipage au poste d'embarquement pour les aider. Toute personne ayant l'intention d'embarquer/débarquer d'un navire ne doit le faire qu'après s'être assurée auprès du capitaine que le navire est entièrement amarré dans l'écluse, à l'aide de l'Amarrage Main Libre ou d'amarres.



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System ***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

- La CGVMSL n'acceptera aucune escorte de personnes n'ayant pas une carte d'identité R1 et ne surveillera pas les échanges de produits.
- La CGVMSL ne fournira pas d'assistance pour la gestion des passerelles
- Il est rappelé aux visiteurs de suivre les instructions de la CGVMSL pour accéder à toutes les écluses.

INTERFACES AU MUR D'APPROCHE SUD-OUEST DE L'ÉCLUSE 8

Les navigateurs sont avisés que les interfaces au mur d'approche sud-ouest de l'Écluse 8 sont permises, si le trafic le permet.

Les navires **doivent faire** une requête pour l'interface par courriel (nrerie@seaway.ca), par téléphone ((905) 641-1932 x5450 ou x5454), ou par radio VHF six heures avant l'interface, afin d'obtenir l'approbation préalable du superviseur des services sur le canal. L'approbation pour l'interface sera seulement accordée si le trafic le permet.

Les interfaces suivantes seront permises :

1. Interfaces du personnel : l'équipage, technicien, réparateur, personnel à terre, autre personnel R1 et leurs équipements
2. Fournisseurs de navire : inclus provisions et fournitures, mais **AUCUNE** réparation au mur d'approche **OU** de transfert de liquide en vrac consistant de polluants ou de produit chimique dangereux.

Les arrêts ne devraient pas excéder 2 heures, à la discrétion du centre de contrôle.

PROCÉDURES D'INTERACE DU PERSONNEL AUX ÉCLUSES

Les navires doivent demander l'autorisation d'une interface par courriel (nrerie@seaway.ca), par téléphone (905) 641-1932 poste 5450 ou 5454, ou par radio VHF avant chaque interface du personnel à nos écluses. Cette demande **doit être** présentée à l'avance pour permettre au superviseur d'équipe sur le canal en devoir de donner son approbation avant que l'interface n'ait lieu.

ACCÈS AUX ÉCLUSES

Il n'y a que deux périodes pendant lesquelles il est possible d'avoir accès aux écluses;

1. Période de 15 minutes avant que le navire atteigne le chaumard OU
2. Quand le navire est saisi et amarré par le système AML.

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél : (450) 672-4115

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8
Tél : (905) 641-1932



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*

Il n'y a aucun changement aux pratiques actuelles pour les interfaces aux quais, aux quais loués et aux murs d'approches du canal Welland

La CGVMSL comprend qu'il peut parfois y avoir des besoins spéciaux d'accéder aux écluses visées par des restrictions ou pour lesquelles « aucune interface n'est permise ». Les demandes de ce genre d'accès spécial seront considérées à condition que le centre des opérations (CDO) les reçoive suffisamment à l'avance pour pouvoir les examiner.

Nos installations correspondent à une zone réglementée MARSEC (R1). Il est obligatoire pour toutes les personnes qui accèdent à nos écluses d'avoir une carte d'identité valide avec photo, émise par le gouvernement. Il est également obligatoire que les responsables du navire consentent à l'embarquement, au débarquement ou à la visite. Si les responsables du navire ne donnent pas leur consentement ou la réglementation sur la sûreté maritime ou la santé et la sécurité n'est pas respectée, l'interface du personnel ne sera pas permise et les personnes sur place devront quitter immédiatement l'écluse.

1. Les personnes qui demandent accès aux écluses doivent se présenter au tourniquet (poste d'information) 15 minutes avant l'arrivée du navire au chaumard de l'écluse, ou après que le navire eut été saisi et amarré par le système AML.
2. Signalez votre présence au tourniquet (poste d'information) de l'écluse en appuyant sur le bouton de l'interphone qui s'y trouve pour communiquer avec le CDO.
3. Il faut montrer une carte d'identité émise par le gouvernement (équipage du navire) ou une carte d'identité de la Voie maritime donnant accès aux zones réglementées. - Aucun accompagnement ne sera offert par la Voie maritime. - Aucun accompagnement nécessaire pour les navigateurs munis d'une carte d'identité valide.
4. L'opérateur du CDO fournira les instructions et permettra l'accès à l'écluse après avoir confirmé l'interface prévue avec le navire.
5. Quand vous obtenez l'autorisation, rendez-vous directement à la zone d'attente désignée jusqu'à ce que l'interface du personnel soit permise. L'accès aux édifices de l'écluse n'est pas permis. **Voir le schéma à la fin de cet avis.**

De plus, il y a une zone de risque de chute, délimitée par une ligne jaune de 2 mètres sur le mur de l'écluse. Les personnes qui ont une interface avec le navire doivent demeurer à l'extérieur de la zone de risque de chute et dans la zone d'attente désignée jusqu'à ce que le pont du navire approche du niveau du mur de garde et que le personnel de bord soit prêt à embarquer ou débarquer les passagers ou à charger ou décharger l'avitaillement et les provisions. **Le non-respect de ces règles peut entraîner une réduction supplémentaire des lieux et des privilèges d'interface.**

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél : (450) 672-4115

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8
Tél : (905) 641-1932



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System ***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

DÉBARQUEMENTS DE MEMBRES D'ÉQUIPAGE ET DE VISITEURS

Les personnes qui débarquent (équipage ou visiteurs) doivent se rendre dans la zone d'attente désignée et y demeurer jusqu'à ce que l'opérateur du CDO ait terminé l'éclusage du navire. L'opérateur du CDO permettra alors aux membres de l'équipage ou aux visiteurs de se rendre à la barrière pour sortir de l'écluse. Si, en raison de circonstances spéciales, les membres de l'équipage ou les visiteurs doivent sortir immédiatement, le capitaine du navire doit communiquer avec l'opérateur du CDO pour demander cette sortie immédiate.

POUR LES CHANGEMENTS D'ÉQUIPAGE ET POUR L'EMBARQUEMENT OU LE DÉBARQUEMENT D'AUTRES PERSONNES

Les renseignements suivants doivent être fournis dans la demande d'embarquement, de débarquement ou de visite :

- Date
- Nom du : Navire + Capitaine + Agent
- Nom de l'entreprise de livraison qui transporte les personnes
- Écluse où l'interface aura lieu
- Date et heure prévues d'arrivée à cette écluse
- Noms de toutes les personnes qui embarqueront, débarqueront ou visiteront

Si une personne se présente à la barrière d'accès de l'écluse sans demande d'interface formelle préalable, elle sera tenue de fournir au minimum les renseignements ci-dessus. La personne qui demande de cette façon l'accès à l'écluse doit prévoir un délai supplémentaire pour l'approbation de la demande avant de pouvoir accéder à l'écluse.

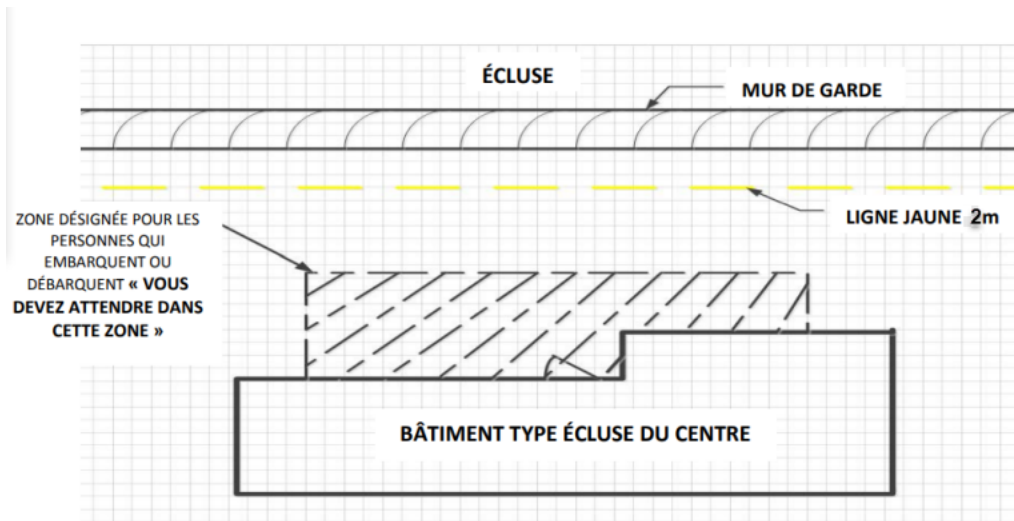
The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél : (450) 672-4115

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8
Tél : (905) 641-1932



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*



Le 19 mars 2026

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél : (450) 672-4115

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8
Tél : (905) 641-1932